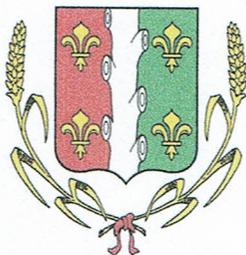


MAIRIE  
DE  
**GRÈGES**



Le conseil municipal s'est réuni le 7 avril 2023 sous la présidence de monsieur Bertrand ARENT, maire de Grèges.

**DECISIONS PRISES :**

Le Conseil Municipal **adhère au contrat de maintenance de l'éclairage public** proposé par le SDE76, adopte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, inscrit chaque année les dépenses au budget, s'engage à régler pendant 4 ans les dépenses au SDE76, et ce, chaque année conformément à la convention, règle chaque année au SDE76 une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1,50€ par foyer lumineux et armoire de commande.

-Vote des **taux d'imposition suivants** pour 2023 : taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,12% ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,86% ; taxe d'habitation : 10,58%.

-**Approbation du budget primitif 2023 du lotissement communal** équilibré en dépenses et en recettes à 1 348 000.00€ : -fonctionnement : 848 000.00€  
-investissement : 500 000.00€.

-**Approbation du budget primitif 2023 de la commune** équilibré en dépenses et en recettes à 755 000.00€ : -fonctionnement : 565 000.00€ -investissement : 190 000.00€.

-**Réalisation de travaux d'aménagement extérieur d'un bâtiment communal lotissement Les Hortensias par la société FIZET.**  
Montant de la dépense : 5 420.00€HT soit 6 504.00€TTC.

-Participation financière de la commune à l'**extension du boulodrome** par la création de 3 terrains supplémentaires. Les travaux seront effectués par les membres de l'association qui utilise cet équipement.

-**Le garage communal** de la résidence « le Clos de la Maison Blanche » sera loué à madame Monique Le Corre à compter du 1<sup>er</sup> mai. Montant du loyer mensuel : 50€.

-Le principe de la **mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire)** au profit des agents communaux est retenu. Les modalités seront définies ultérieurement après études des différentes possibilités.

Le maire  
Bertrand ARENT

